



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 03/09/2021

### GESTION DE L'EAU LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

#### Mesures de limitation

Conformément aux arrêtés cadre interdépartementaux en vigueur délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages agricoles de l'eau,

Conformément aux mesures décidées par la Préfète de la Charente, pour le bassin du Né,

le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

#### Mesures nouvelles à compter du samedi 04 septembre 2021, 08 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
COGEST'EAU	Né	<b>Coupure</b> Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires

#### Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction	Date d'entrée en vigueur à 08 heures
COGEST'EAU	Aume-Couture	Mesures préventives	02/09/21

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

<b>OUGC</b>	<b>Bassin</b>	<b>Mesure de restriction</b>	<b>Date d'entrée en vigueur à 08 heures</b>
		interdiction des prélèvements à des fins d'irrigation 2 jours sur 7 mercredi et dimanche de 08h à 08h	
<b>SAINTONGE</b>	Boutonne supra	<b>Alerte renforcée</b> Le volume hebdomadaire est limité à <b>5 %</b> du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 1 <sup>er</sup> septembre
<b>EPMP</b>	Curé-Sèvre MP6 Marais Nord Aunis MP5,4	<b>Alerte</b> Réduction de 50 % des volumes fractionnés à la semaine (volume autorisé par semaine = volume de quinzaine divisé par 4)	Lundi 30 août 2021
<b>EPMP</b>	Mignon Courance MP7	<b>Vigilance</b> Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	Lundi 23 août 2021
<b>SAINTONGE</b>	Arnoult	<b>Alerte d'été</b> Le volume hebdomadaire est limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 4 août 2021
	Antenne-Rouzille	<b>Alerte d'été</b> Le volume hebdomadaire est limité à 7 % du volume restant à consommer au 16 juin (volume estival)	Mercredi 18 août 2021

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

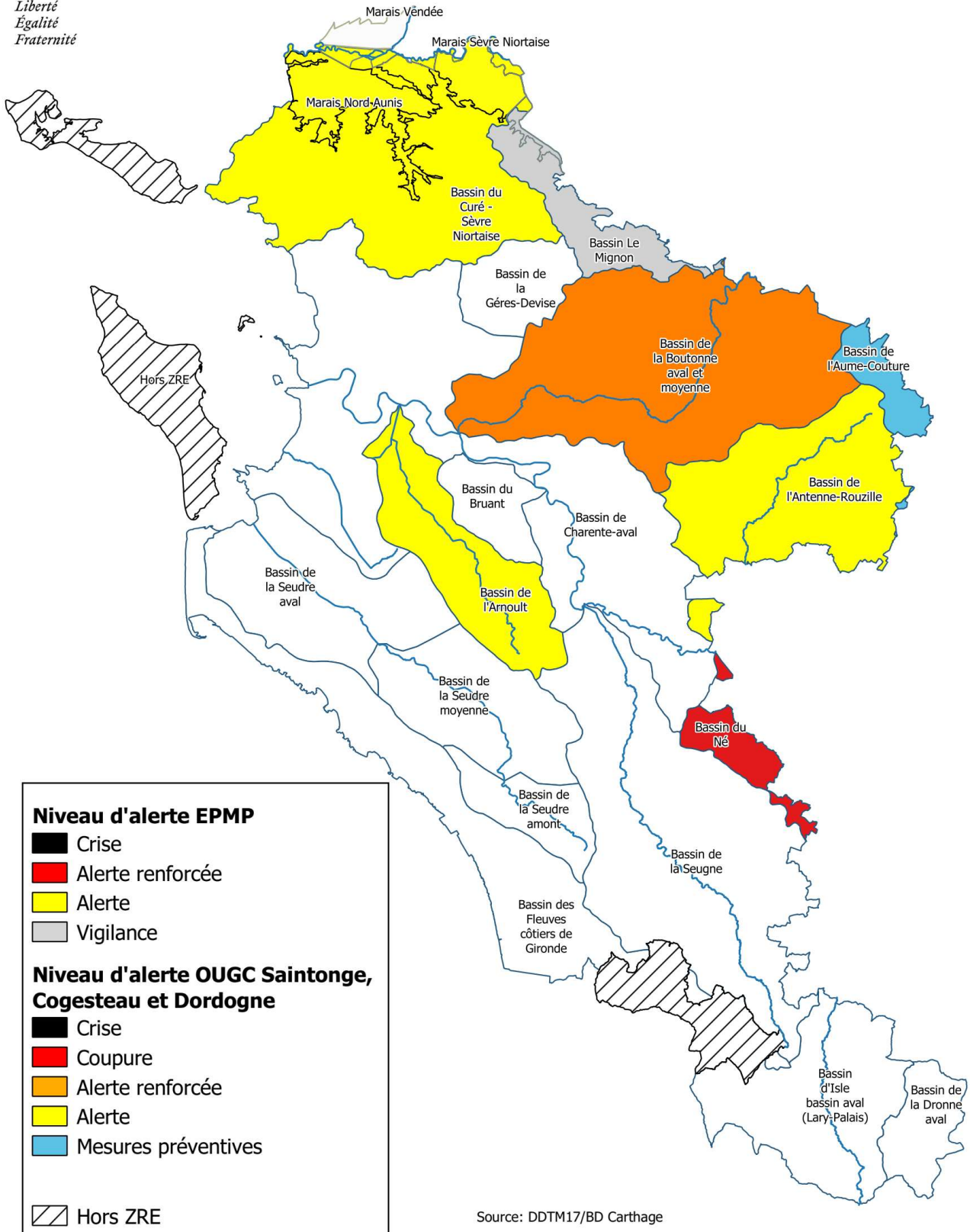
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 04 septembre 2021



### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)